
Plantes en pot
Chrysanthèmes
Spécifications

E : Pot plants — Chrysanthemus — Specifications
D : Topfpflanzen — Chrysanthemen — Anforderungen

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 20 novembre 1985 pour prendre effet le 20 décembre 1985.

Remplace la norme expérimentale de même indice de juillet 1981.

correspondance À la date de publication de la présente norme, il n'existe pas de travaux entrepris dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

analyse La présente norme fait partie d'un ensemble de normes, applicables aux produits de l'horticulture et destinées à normaliser les produits commercialisés.

Elle décrit les caractéristiques qualitatives, le classement, la présentation, le conditionnement, la désignation et le marquage des chrysanthèmes en pot.

descripteurs **Thesaurus International Technique** : horticulture, floriculture, plante, chrysanthème, définition, caractéristique, calibre, tolérance de défauts, présentation commerciale, désignation, marquage

modifications Par rapport à la norme expérimentale de même indice, de juillet 1981, introduction de modifications d'ordre rédactionnel.

corrections

AVANT-PROPOS

À partir d'études menées par la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP) et par l'Union Nationale du Commerce Horticole (UNCH), sous l'égide de l'Association Nationale Interprofessionnelle de l'Horticulture (ANIHORT), en accord avec la Fédération Française de la Coopération Fruitière, Légumière et Horticole (FELCOOP) et avec le concours de l'Office National Interprofessionnel des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture (ONIFLHOR), la Commission spécialisée de l'AFNOR a fixé des spécifications pour les plantes en pot afin de normaliser les produits commercialisés.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de fixer les spécifications des plantes fleuries, issues de *Chrysanthemum morifolium* L. et ses hybrides, destinées à la vente en pot, à chaque stade de transaction et de commercialisation.

Elle ne s'applique pas aux chrysanthèmes conduits en cascades.

2 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente norme les définitions suivantes sont admises :

Cultivar

Variété cultivée.

Ligule

Pièce florale décorative des fleurs femelles correspondant à la corolle.

Inflorescence (improprement appelée fleur)

Ensemble de fleurs disposées d'une manière spécifique en capitule sur le même pédoncule floral.

Capitule

Type d'inflorescence du chrysanthème.

Pédoncule floral

Portion de tige supportant une inflorescence.

Plante multiflore

Plante non éboutonnée.

Plante pluriflore

Plante éboutonnée.

Plante propre

Plante exempte de substance(s) étrangère(s) compromettant son aspect.

Pot horticole (1)

Récipient destiné à la culture ou à la commercialisation de plantes dont la profondeur est sensiblement égale au diamètre.

(1) Selon la norme expérimentale U 90-101 « Poterie horticole — Vocabulaire — Désignation ». Dans la suite du texte seul le terme « Pot » est utilisé.